



Conditions Générales de Vente

édité par Venturi SAS

Version 1.2

Applicable à compter du 5 septembre 2026

NegoFlow est une marque éditée par Venturi — SAS au capital de 1 000 € — 11 boulevard Saint-Martin, 75003 Paris —
RCS Paris 941 168 551 — TVA FR80941168551 — admin@venturi-ai.com

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les abonnements aux services IT fournis par Venturi SAS. Elles s'appliquent à tout contrat conclu entre Venturi et le Client, sauf dérogation expresse et écrite.

Définitions

Dans les présentes CGV, les termes ci-après, lorsqu'ils sont employés avec une majuscule, ont la signification suivante :

« **Éditeur** » ou « **Venturi** » : Venturi SAS, société éditrice du Service, dont l'identité figure à l'Article 1.

« **Client** » : le professionnel, personne physique ou morale, ayant souscrit un Abonnement au Service dans le cadre du Contrat.

« **Utilisateur** » : toute personne physique autorisée par le Client à accéder au Service au titre de son Abonnement.

« **Service** » ou « **Plateforme** » : la solution logicielle en mode SaaS « NegoFlow » éditée par Venturi, ainsi que ses fonctionnalités, interfaces de programmation (API) et documentation associées.

« **Abonnement** » : le droit d'accès au Service concédé au Client pour une durée déterminée et renouvelable, selon la formule souscrite.

« **Contrat** » : l'ensemble contractuel liant les Parties, composé, par ordre de priorité décroissant, des Conditions Particulières (ou bon de commande), des présentes CGV, des Conditions Générales d'Utilisation (CGU) et de l'Accord de traitement des données (DPA).

« **Conditions Particulières** » ou « **Bon de commande** » : le document signé par les Parties précisant notamment le périmètre souscrit, le nombre d'Utilisateurs, le prix, la durée et la date d'effet de l'Abonnement.

« **Données du Client** » : l'ensemble des données, informations et contenus transmis ou générés par le Client ou ses Utilisateurs dans le cadre de l'utilisation du Service.

« **Données à caractère personnel** » : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, au sens de l'article 4 du RGPD.

« **DPA** » : l'Accord de traitement des données conclu entre les Parties au titre de l'article 28 du RGPD, annexé au Contrat.

« **SLA** » : les engagements de niveau de service (Service Level Agreement) définis à l'Article 8.

« **Période de Maintenance Planifiée** » : toute interruption programmée du Service pour des opérations de maintenance, notifiée conformément à l'Article 8.2.

« **Anomalie** » : tout dysfonctionnement reproductible du Service le rendant non conforme à sa documentation, à l'exclusion des incidents imputables à l'environnement technique du Client.

« **Force Majeure** » : tout événement répondant aux caractères définis à l'article 1218 du Code civil, tels que précisés à l'Article 11.

« **Partie** » / « **Parties** » : Venturi et/ou le Client, individuellement ou ensemble.

1. Informations générales

Venturi SAS, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 941 168 551, dont le siège social est situé 11 boulevard

Saint-Martin, 75003 Paris, identifiée sous le numéro de TVA intracommunautaire FR80941168551, représentée par Grégoire Gentile, agissant en qualité de Président.

Contact : admin@venturi-ai.com.

Venturi propose des services numériques incluant notamment : développement d'applications, conception de sites web, logiciels, solutions SaaS, outils d'automatisation et d'Intelligence Artificielle.

Hébergement des données : les données du Client sont hébergées au sein de l'Union européenne (région située en Suède).

2. Inclusion des conditions générales dans le contrat négocié

Les présentes conditions générales sont intégrées dans le contrat par référence expresse, et en sont parties intégrantes. Les conditions générales s'appliquent sous réserve de dispositions contractuelles contraires. Une copie est remise au Client avant la signature du contrat et est jointe au contrat. En cas de divergences entre la version jointe au contrat et la version électronique, la version jointe au contrat fait foi.

Venturi peut modifier les présentes conditions générales pour tenir compte d'évolutions légales, techniques ou fonctionnelles. La version applicable au Client est celle en vigueur à la date de conclusion du contrat ; toute version modifiée est notifiée au Client au moins trente (30) jours avant l'échéance de la période contractuelle en cours et ne lui devient opposable qu'à compter du renouvellement suivant. Le Client qui n'accepte pas la version modifiée peut résilier son abonnement dans les conditions de l'Article 3.3, sans indemnité.

3. Abonnement et évolution des tarifs

3.1. **DURÉE** : L'abonnement est conclu pour une durée initiale d'un (1) mois ou d'un (1) an selon la formule choisie par le Client. Il est renouvelé par tacite reconduction pour des périodes successives de même durée, sauf résiliation par l'une des parties.

3.2. **PAIEMENT** : Le prix de l'abonnement est payable d'avance à chaque échéance. Les modalités de règlement, les conséquences d'un retard de paiement et la suspension éventuelle de l'accès au service sont régies par l'Article 4.

3.3. **RÉSILIATION** : Le Client peut résilier son abonnement par notification écrite ou depuis son espace client. Pour l'abonnement mensuel, la résiliation peut être notifiée à tout moment, sans préavis, et prend effet à l'échéance de la période mensuelle en cours. Pour l'abonnement annuel, elle est soumise au respect d'un préavis de trente (30) jours avant le terme de la période contractuelle en cours et prend effet à l'échéance de cette période. À défaut de notification de résiliation dans les conditions qui précèdent, l'abonnement est reconduit tacitement pour une nouvelle période de même durée. Les sommes versées restent acquises à Venturi, sauf manquement grave de ce dernier.

3.4. **EVOLUTION DES TARIFS** : Venturi se réserve le droit de modifier ses tarifs. Toute modification est notifiée au Client avec un préavis de soixante (60) jours. En cas de refus, le Client peut résilier son abonnement avant application du nouveau tarif.

3.5. **RÉVISION ANNUELLE** : Les tarifs font l'objet d'une révision automatique au 1er janvier de chaque année, sur la base de l'indice

SYNTEC publié par la Fédération Syntec (ou tout indice officiel qui lui serait substitué), avec une majoration plafonnée à 5 % par an.

3.6 FRAIS DE MISE EN SERVICE : La souscription peut donner lieu à des frais d'implémentation, de paramétrage, de formation et de reprise de données, dont le montant et les modalités sont précisés au devis ou au bon de commande accepté par le Client. Ces frais sont exigibles à la signature et ne sont pas remboursables, le service de mise en service étant réputé entamé dès son commencement, indépendamment de la durée ultérieure de l'abonnement.

3.7 CHANGEMENT DE FORMULE ET ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE : Le Client peut demander la modification du périmètre souscrit — formule d'Abonnement, nombre d'Utilisateurs, volumétrie — dans les conditions ci-après.

(a) Grille tarifaire. Les formules d'Abonnement, les limites qui leur sont attachées (nombre d'Utilisateurs, de clients, de fournisseurs et de commandes) ainsi que les conditions financières des Utilisateurs supplémentaires et des changements de formule figurent dans la grille tarifaire en vigueur, communiquée au Client préalablement à la conclusion du Contrat et annexée aux Conditions Particulières. Aucun changement n'est mis en œuvre sans que le montant correspondant n'ait été préalablement porté à la connaissance du Client et accepté par lui par écrit.

(b) Passage à une formule supérieure et Utilisateurs supplémentaires. Le Client peut à tout moment demander le passage à une formule supérieure ou l'ajout d'Utilisateurs. Le changement prend effet à la date convenue entre les Parties. Le supplément d'abonnement est facturé au prorata temporis des jours restant à courir sur la période de facturation en cours, puis au nouveau tarif à chaque échéance ultérieure.

(c) Frais de changement de formule. Le passage à une formule supérieure implique un redimensionnement de l'environnement du Client et de la volumétrie de gestion de son application. Il donne lieu à des frais de changement de formule, dont le montant résulte de la grille tarifaire visée au (a). Ces frais sont exigibles à la mise en œuvre du changement et ne sont pas remboursables, dans les conditions de l'Article 3.6.

(d) Passage à une formule inférieure. Le passage à une formule inférieure, ou la réduction du nombre d'Utilisateurs, ne prend effet qu'à l'échéance de la période contractuelle en cours, sous réserve d'une demande notifiée au moins trente (30) jours avant ce terme. Il ne donne lieu à aucun frais. Aucun remboursement, même partiel, n'est dû au titre de la période en cours.

(e) Atteinte des limites souscrites. Lorsque l'activité du Client atteint les limites attachées à sa formule, Venturi l'en informe et lui propose le passage à la formule immédiatement supérieure aux conditions de la grille tarifaire en vigueur. À défaut d'accord écrit du Client, aucun changement de formule ni aucune facturation supplémentaire ne peut intervenir ; Venturi peut alors limiter la création de nouveaux enregistrements au-delà des limites souscrites, sans que cette limitation constitue un manquement à ses obligations au titre de l'Article 8.

(f) Formalisation. Le changement est formalisé par tout écrit émanant des Parties — courriel de confirmation, bon de commande complémentaire ou validation depuis l'espace client — et vaut modification des Conditions Particulières, sans qu'un avenant signé soit nécessaire.

4. Modalités de paiement

Le prix de l'abonnement est payable d'avance, à terme à échoir, en début de chaque période de facturation telle que définie aux Conditions Particulières, que celle-ci soit mensuelle ou annuelle et quelle que soit la durée d'engagement souscrite. Le paiement s'effectue par virement bancaire.

La facture correspondant à chaque période est émise à la date du paiement et envoyée par e-mail. L'accès au service est conditionné au paiement effectif de l'abonnement.

En cas d'échec du paiement à l'échéance, l'accès au service pourra être suspendu par Venturi après une notification adressée au Client et restée sans effet pendant un délai de sept (7) jours. Tout montant non réglé à l'échéance portera intérêt, de plein droit et sans mise en demeure préalable, à un taux égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, auquel s'ajoute l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €, conformément à l'article L441-10 du Code de commerce.

5. Responsabilité et assurance

Venturi est titulaire d'une assurance Responsabilité Civile Professionnelle et Exploitation couvrant son activité. La responsabilité de Venturi est limitée, tous préjudices confondus, au montant total payé par le Client au cours des douze (12) mois précédant le fait générateur. Venturi ne pourra en aucun cas être tenue responsable des dommages indirects (perte de chiffre d'affaires, perte de bénéfice, perte d'exploitation, atteinte à l'image).

Perte de données : Venturi met en œuvre des sauvegardes régulières et des procédures de restauration testées, dans les conditions de l'Annexe 2 du DPA. Venturi répond de la perte, de l'altération ou de la destruction des données du Client qui lui serait directement imputable, dans la limite du plafond fixé ci-dessus et de sa capacité à restaurer les données à partir de la dernière sauvegarde disponible. Venturi ne saurait en revanche être tenue responsable d'une perte de données résultant d'un fait du Client, d'un Utilisateur ou d'un tiers, d'une utilisation non conforme du service, ou de l'absence de sauvegarde par le Client lorsque cette faculté lui est offerte (notamment l'export prévu à l'Article 6.2).

Cette limitation ne s'applique pas en cas de faute lourde, dolosive ou intentionnelle de Venturi, ni en cas de manquement à ses obligations légales en matière de protection des données personnelles.

6. Propriété intellectuelle

6.1. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE VENTURI : Venturi est et demeure le titulaire exclusif de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférents aux logiciels, solutions SaaS, développements, et à toute documentation fournis dans le cadre de l'abonnement. La conclusion du présent contrat n'emporte aucun transfert de droit de propriété intellectuelle au profit du Client. Pour la durée de son abonnement, Venturi concède au Client un droit d'utilisation personnel, non-exclusif, non-cessible et non-transférable des services souscrits, pour le monde entier et pour ses seuls besoins internes. Le Client s'interdit toute reproduction, décompilation, ingénierie inverse ou toute autre action visant à accéder aux codes sources.

6.2. DONNÉES DU CLIENT : Les données, informations et contenus transmis par le Client dans le cadre de l'utilisation des services demeurent la propriété exclusive du Client. Sous réserve de l'Article 6.3, Venturi n'acquiert aucun droit de propriété sur ces données. En cas de cessation du contrat pour quelque cause que ce soit, Venturi s'engage à permettre au Client d'exporter l'ensemble de ses données dans un format standard et exploitable. Cette fonctionnalité de restitution sera disponible pendant un délai de trente (30) jours après la fin du contrat. Cette obligation de restitution est indépendante du paiement par le Client de l'ensemble des factures dues, dont Venturi poursuivra le

recouvrement par les voies de droit commun. À l'issue de ce délai, Venturi procèdera à la suppression définitive et irréversible des données du Client de ses systèmes, sauf obligation légale de conservation.

6.3 REUTILISATION DES DONNEES NON PERSONNELLES

6.3.1 Autorisation et périmètre. Par dérogation à l'Article 6.2, le Client autorise Venturi à traiter les données non personnelles qu'il transmet ou génère dans le cadre du service (notamment volumes, prix d'achat et de vente, données transactionnelles et logistiques) aux seules fins d'alimenter, de paramétrer et d'améliorer les fonctionnalités d'intelligence artificielle mises à sa disposition. Ce traitement s'opère exclusivement sur le périmètre du Client et à son seul bénéfice, conformément au principe de cloisonnement prévu au 6.3.2.

6.3.2 Principe de cloisonnement. Les données du Client, brutes comme dérivées, ne sont en aucun cas mutualisées, croisées, ni rendues accessibles, directement ou indirectement, à un autre Client, ni réutilisées au bénéfice d'un autre Client sous quelque forme que ce soit. Chaque agent d'intelligence artificielle opère exclusivement sur les données du Client concerné et à son seul bénéfice. Venturi met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles garantissant ce cloisonnement, y compris au niveau des modèles et de leurs résultats.

6.3.3 Données non personnelles uniquement. La présente autorisation porte exclusivement sur des données non personnelles au sens du règlement (UE) 2018/1807. Tout traitement de données à caractère personnel demeure régi par l'Article 7 et l'Annexe « Accord de traitement des données » (DPA).

6.3.4 Propriété et nature de l'autorisation. Le Client demeure propriétaire de ses données. La présente autorisation, non exclusive et révocable, n'emporte aucun transfert de propriété. Venturi est et demeure titulaire des droits sur les modèles et algorithmes qu'elle développe.

7. Protection des données à caractère personnel

7.1 Rôles des parties. Dans le cadre de l'exécution des services, Venturi agit en qualité de « sous-traitant » et le Client en qualité de « responsable de traitement », au sens du Règlement (UE) 2016/679 (RGPD).

7.2 Objet, nature et finalités. Venturi traite les données à caractère personnel pour les seules finalités de la fourniture des services souscrits. La description détaillée des traitements (finalités, durée, catégories de données et de personnes concernées) figure à l'Annexe « Accord de traitement des données » (DPA), qui fait partie intégrante du contrat.

7.3 Obligations de Venturi. En sa qualité de sous-traitant, Venturi s'engage à :

- A. traiter les données uniquement sur la base des instructions documentées du Client, y compris en matière de transfert de données vers un pays tiers ;
- B. garantir la confidentialité des données traitées et veiller à ce que les personnes autorisées à y accéder soient soumises à une obligation de confidentialité ;
- C. mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer un niveau de sécurité adapté au risque, conformément à l'article 32 du RGPD ;
- D. ne recourir à un sous-traitant ultérieur qu'après information préalable du Client, ce dernier disposant d'un droit d'opposition pour motif légitime ; tout sous-

traitant ultérieur étant soumis aux mêmes obligations de protection des données ;

- E. notifier au Client toute violation de données à caractère personnel dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance ;
- F. aider le Client, par des mesures appropriées, à donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées (accès, rectification, effacement, limitation, portabilité, opposition) ;
- G. aider le Client à garantir le respect de ses obligations en matière de sécurité, de notification des violations et d'analyses d'impact relatives à la protection des données (articles 32 à 36 du RGPD) ;
- H. mettre à la disposition du Client toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des présentes obligations et permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections.

7.4 Sort des données en fin de contrat. Au terme du contrat, Venturi procède, au choix du Client, à la restitution ou à la suppression des données à caractère personnel, dans les conditions prévues à l'Article 6.2, sauf obligation légale de conservation.

7.5 Localisation et transferts. Les données sont hébergées au sein de l'Union européenne. Tout transfert éventuel hors de l'Union européenne ne pourra intervenir que dans le respect des garanties prévues par le Chapitre V du RGPD.

8. Niveaux de service (SLA) et support

8.1 Disponibilité du service. Venturi s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer la continuité et la qualité du service. Le service sera disponible 99,5 % du temps sur une base mensuelle. Ce taux de disponibilité exclut les Périodes de Maintenance Planifiée et les cas de Force Majeure. Venturi est tenue à ce titre à une obligation de moyens renforcée ; sauf stipulation particulière convenue au contrat, le non-respect de ce taux ne donne pas lieu à l'octroi de crédits de service ou de pénalités.

8.2 Maintenance. Venturi se réserve le droit d'interrompre momentanément l'accès au service pour des raisons de maintenance planifiée. Sauf urgence, ces interruptions seront notifiées au Client au moins 48 heures à l'avance et seront effectuées préférentiellement pendant des périodes de faible utilisation (ex. : de nuit ou le week-end).

8.3 Support technique. Venturi fournit un support technique accessible via une plateforme de ticketing ou une adresse e-mail dédiée. Le support est disponible durant les jours ouvrés, de 9h à 18h, heure de Paris. Le support couvre les anomalies et questions relatives à l'utilisation du service. Sont exclues les demandes relatives à l'environnement technique du Client (matériel, connexion internet, etc.). Venturi s'engage à fournir une première réponse à toute demande de support dans un délai cible de 12 heures ouvrées.

9. Obligations du Client et résiliation pour manquement

Le Client s'engage à utiliser le service conformément à sa destination, à la documentation fournie et à la réglementation en vigueur. Il est seul responsable de la sécurisation de ses identifiants et mots de passe.

Il est strictement interdit d'utiliser le service pour :

- héberger, envoyer ou promouvoir des contenus illégaux, diffamatoires, obscènes ou frauduleux ;
- violer les droits de propriété intellectuelle de tiers ;
- envoyer des communications commerciales non sollicitées (spam) ;
- tenter de porter atteinte à l'intégrité, à la sécurité ou aux performances des serveurs ou des systèmes de Venturi ;
- effectuer une ingénierie inverse ou tenter de découvrir les codes sources du service.

En cas de manquement du Client à ses obligations, Venturi pourra suspendre ou résilier l'abonnement de plein droit à l'expiration d'un délai de quinze (15) jours suivant une mise en demeure notifiée par écrit et restée sans effet. Par exception, en cas de manquement grave — notamment usage illicite du service, atteinte à la sécurité ou à l'intégrité des systèmes de Venturi, ou non-paiement persistant — la suspension ou la résiliation pourra intervenir sans préavis, sans préjudice des dommages et intérêts que Venturi pourrait réclamer.

10. Confidentialité

Chaque partie s'engage à conserver confidentielles les informations techniques, commerciales et financières obtenues dans le cadre du contrat, pendant toute sa durée et pendant deux (2) ans après sa cessation.

Venturi pourra citer le nom et/ou le logo du Client dans ses références commerciales, sauf opposition expresse de ce dernier notifiée par écrit.

11. Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable d'un manquement à ses obligations résultant d'un événement présentant les caractères de la force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, c'est-à-dire un événement échappant au contrôle de la partie concernée, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées.

Compte tenu des obligations de sécurité et de continuité souscrites par Venturi (Articles 7 et 8), une cyberattaque ou une défaillance technique ne constitue un cas de force majeure que dans la mesure où elle présente effectivement ces caractères d'extériorité, d'imprévisibilité et d'irrésistibilité.

Si le cas de force majeure se prolonge au-delà de soixante (60) jours, chacune des parties pourra résilier le contrat sans indemnité. Les obligations de paiement du Client demeurent néanmoins exigibles pour la période antérieure à la survenance du cas de force majeure.

12. EVOLUTION DU SERVICE

Venturi peut faire évoluer les fonctionnalités du service afin d'en améliorer la qualité, d'assurer sa sécurité ou de le mettre en conformité avec la réglementation applicable. Venturi s'engage à ne pas dégrader de manière substantielle les fonctionnalités essentielles des offres souscrites par le Client. Les évolutions majeures susceptibles d'affecter significativement l'usage du service seront notifiées au Client avec un préavis raisonnable.

13. CESSIION DU CONTRAT

Venturi pourra céder ou transférer le présent contrat, en tout ou partie, à un tiers, notamment dans le cadre d'une opération de fusion, d'acquisition, de restructuration ou de cession d'activité,

sans accord préalable du Client, sous réserve du maintien des conditions essentielles du service. Le Client ne pourra céder ou transférer le présent contrat sans l'accord écrit et préalable de Venturi.

14. DIVISIBILITE

Si l'une quelconque des stipulations des présentes CGV était déclarée nulle, illégale ou inapplicable, les autres stipulations conserveraient leur plein effet. Les parties s'efforceraient de remplacer la stipulation invalide par une stipulation valide d'effet économique équivalent.

15. Droit applicable et litiges

Le présent contrat est soumis au droit français. Tout litige sera porté devant les juridictions compétentes de Paris, sauf disposition légale impérative contraire. Les parties s'efforceront néanmoins de régler amiablement leurs différends avant toute action judiciaire.

16. Date et version

Les présentes CGV (version 1.2) sont applicables à compter du 5 septembre 2026. Elles annulent et remplacent la version 1.1 du 17 août 2026 pour les contrats conclus à compter de cette date, les versions antérieures demeurant applicables aux contrats en cours dans les conditions de l'Article 2.